

SCPI PFO₂

COMMERCIALISATION OFFRE BPCE VIE

A PARTIR DU 18 MAI 2020

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après, la fiche technique du support **SCPI PFO₂ (PERIAL)**, dont la commercialisation, pour l'offre BPCE Vie se déroulera du 18 mai 2020 jusqu'à **épuisement du stock de l'enveloppe disponible**.

Nous vous rappelons l'importance du devoir de conseil et l'obligation de remettre à votre client :

- La fiche d'information assurance vie PFO₂
- La Note d'information/Statuts PFO₂
- La plaquette commerciale PFO₂
- Le DIC (Document d'Informations clés) PFO₂

A remettre impérativement au client quelle que soit l'opération.

Documents disponibles dans l'Espace Assurance Vie et Prévoyance (MyEAV)

La saisie des opérations dans **MyAssur** est impérative.

*En cas d'indisponibilité de certaines opérations dans **MyAssur**, elles devront être saisies en mode manuel sur **WebAssur** (cf. fiche technique ci-après).*

Les demandes d'informations relatives aux dispositions applicables à l'offre BPCE Vie doivent être adressées à :

CERC-relation-clients@natixis.com

Bien cordialement,

Département Expertise Accompagnement Caisses et Partenaires



ECUREUIL VIE
CAISSE D'ÉPARGNE

DEACP

CE : RBO - RA – RGP

BPCE : CONFORMITE, D. ORENS, I. D'AINVAL, O. HAROUYTOUN, B. LE BRESTEC, K. TAILLANDIER

Contributeurs

Copies

DDM

BPCE Vie : G. BUARD, S. LANCY, JF. MELIN, C. KELLY, S. RENARD, D. BAUDO, M. CHAUVET, F. BREYNAERT, H. VERRE

EVD : COMITE DE DIRECTION

SCPI PFO2

INFOS ESSENTIELLES

- **Dividende** : Versés chaque trimestre, à compter de la date d'acquisition sans application du délai de jouissance. Réinvestissement sur le support en euros du contrat. La distribution des revenus est subordonnée à la décision de l'assemblée générale des associés

- **Code** : PFO2 : QS0005083876

Valeurs au 31/12/2019 :	PFO2
Valeur de souscription	196 €
Valeur de rachat	179,34 €

Les valeurs de souscription et de rachat sont en principe fixées une fois par an (sauf exception d'une expertise annuelle qui pourrait les modifier en cours d'année).

La valeur ou prix de retrait correspond au prix de souscription du moment diminué de la commission de souscription de 8,5 %.

PRODUITS CONCERNES

- **MILLEVIE PREMIUM** (En gestion libre et en parallèle de l'orientation de gestion)
 - **MILLEVIE INFINIE** (En gestion libre et en parallèle de l'orientation de gestion)
 - **MILLEVIE CAPI** (En gestion libre et en parallèle de l'orientation de gestion)
- ⚠ La SCPI PFO2 n'est pas éligible aux options d'arbitrages automatiques des contrats
- ⚠ La SCPI PFO2 n'est pas éligible aux plans de versements programmés et de rachats partiels programmés

DEVOIR DE CONSEIL

- ⚠ Vérifier que le document **SYNTHESE EPARGNE CONSEIL** a été complété, signé par le client et le conseiller et archiver l'exemplaire Caisse d'Epargne.
- ⚠ Un exemplaire doit être remis au client.
- ⚠ Vérifier **OBLIGATOIREMENT** l'adéquation du produit avec le profil investisseur du client, à défaut le mettre en garde.

MODALITES D'ACCES A PARTIR DU 18/05/2020

MyAssur du 18/05/2020 jusqu'à épuisement du stock

- **Adhésion/souscription directe**

- **Versement complémentaire**

- **Arbitrage** depuis :

- le support en euros du contrat,
- les UC permanentes,
- Un support temporaire en unités de compte échu présents dans les contrats MILLEVIE

WebAssur du 18/05/2020 jusqu'à épuisement du stock

- **Adhésion** avec clause bénéficiaire en rédaction libre/ démembrée pour tous profils clients
- **Adhésion et versement complémentaire** pour les Personnes Protégées, les Personnes Politiquement Exposées et dans le cadre :
 - de l'Epargne Handicap,
 - de contrat démembré,
 - de blocages contentieux Assureur
- **Adhésion pour les Non-Résidents** (tels que listés sur le bulletin d'adhésion/de souscription)

⚠ **Accès impossible depuis les versements programmés**

SCPI PFO2

FRAIS

Frais propres au contrat d'assurance vie/de capitalisation :

- **Sur Versements** : Tarification selon produit concerné
- **De Gestion** : Prélèvements mensuellement par réduction du nombre d'unités de compte et tarification selon produit
- **D'Arbitrage** : Prélèvements sur le montant arbitré et selon les conditions de chaque produit.

⚠ Premier arbitrage de l'année civile gratuit pour l'ensemble des produits.

Frais propres au support immobilier :

- **Commission de souscription** : 8,5%
- **Commission de rachat** : néant

COMMISSIONNEMENT

SCPI PFO2		Tarification	Commissionnement réseau CE
Frais du support immobilier	Commission de souscription	8,5%	3% (soit 50% x 6%)
	Frais sur versement	Frais du contrat	60%
Frais assurance vie	Frais de gestion UC	Frais UC du contrat	60%

DIVIDENDE

Le dividende est versé chaque trimestre à compter de la date d'acquisition sans application du délai de jouissance
Réinvestissement automatique du dividende sur le fonds euros du contrat.

CONDITIONS DE SORTIE

- Renonciation,
- Rachat partiel ou total,
- Arbitrage,
- Décès (assurance vie),
- Terme du contrat (capitalisation).

GARANTIE

- Supports **éligibles à la garantie plancher** en cas de décès, uniquement pour les contrats d'assurance vie MILLEVIE Premium et MILLEVIE Infinie.

DOCUMENTS CONTRACTUELS ET REGLEMENTAIRES

A remettre impérativement :

- La Fiche d'information assurance vie du support SCPI PFO2
- La note d'information / Statuts
- La plaquette commerciale
- Le DIC (Document d'Informations Clés)

Ces documents sont disponibles dans l'Espace Assurance Vie (MyEAV)

La note d'information et statuts ainsi que la plaquette commerciale sont également disponibles sur le site <https://www.perial.com>